



2018 DU 179 Dénomination passage Marie Rogissart (12e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Il vous est aujourd'hui proposé de rendre hommage à Marie Rogissart, grande figure de la Commune de Paris, en attribuant son nom à la voie identifiée par l'indicatif DW/12, à Paris (12e).

Dans le cadre de l'aménagement du site de la caserne de Reuilly, la Ville de Paris a engagé à l'échelle du quartier une opération d'aménagement importante, qui prévoit notamment la création de la voie identifiée par l'indicatif DW/12.

L'attribution de la dénomination " passage Marie Rogissart " à cette voie contribue à l'identification foncière de futurs immeubles. Des adresses seront nécessaires, en particulier pour des logements, des commerces et une crèche.

Marie Catherine Rogissart naît le 12 mai 1841 à Neufmanil, dans les Ardennes.

Elle quitte Neufmanil pour Paris en 1861 et devient couturière à Belleville, ville rattachée à Paris depuis peu. Lors de la débâcle de 1870, qui voit la chute du Second Empire et le siège difficile de Paris, l'Est Parisien où elle habite se soulève et proclame la Commune de Paris. Marie Rogissart participe à des réunions du Club Eloi, club politique formé dans le cadre des mouvements féminins se réunissant dans l'église Saint-Eloi (12e).

Lors de la répression de la Commune de Paris pendant la semaine sanglante, Marie Rogissart échappe aux troupes versaillaises avant d'être arrêtée en 1872. Accusée sans preuve d'avoir participé à des incendies et à des exécutions de réfractaires, elle est condamnée à sept ans de travaux forcés en Nouvelle-Calédonie. Malgré l'amnistie de 1880, elle y reste jusqu'à son décès le 7 août 1929 à l'asile de Nouville à Nouméa. Elle est considérée comme la dernière survivante des déportés politiques de la Commune de Paris.

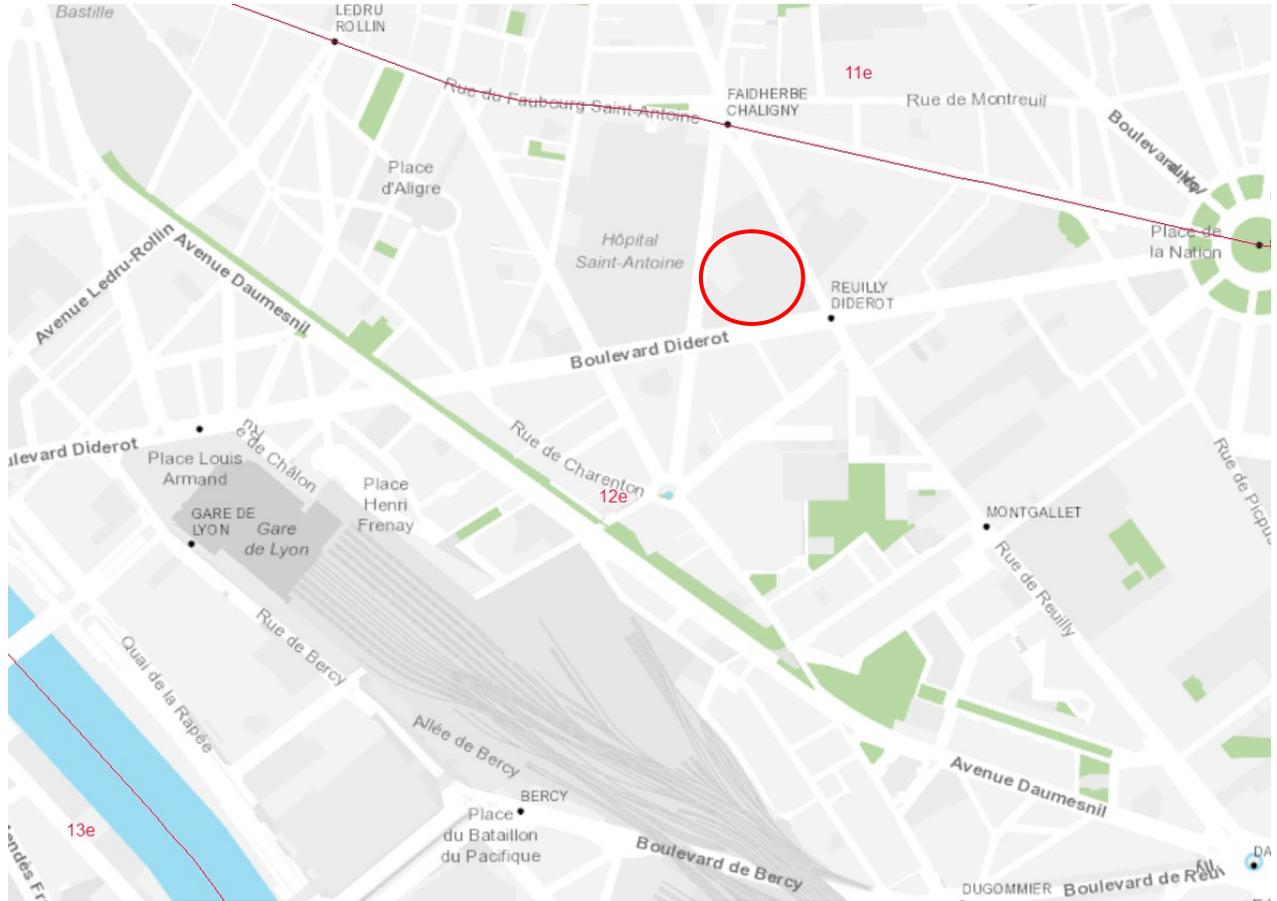
La Commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux qui s'est réunie le 11 juin 2018 a donné un avis favorable sur ce projet de dénomination.

Aussi, si vous en êtes d'accord, la dénomination " passage Marie Rogissart " sera attribuée à la voie identifiée par l'indicatif DW/12, actuellement propriété de l'aménageur, destinée à devenir publique, commençant au numéro 67 boulevard Diderot et finissant en impasse, à Paris (12e), conformément au plan annexé au présent exposé des motifs.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

LOCALISATION



2018 DU 179 Dénomination passage Marie Rogissart (12e).

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " passage Marie Rogissart " à la voie identifiée par l'indicatif DW/12, projetée dans l'opération d'aménagement du site de la caserne de Reuilly, à Paris (12e) ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 2e commission,

Délibère :

La dénomination " passage Marie Rogissart " est attribuée à la voie identifiée par l'indicatif DW/12, actuellement propriété de l'aménageur, destinée à devenir publique, commençant au numéro 67 boulevard Diderot et finissant en impasse, à Paris (12e).